

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01491

Numéro SIREN : 478 997 216

Nom ou dénomination : DETOWIN

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2022 sous le numéro de dépôt 18433

2022 S 01433

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS DETOWIN 203 rue Pierre Mauroy 59000 LILLE France		203 rue Pierre Mauroy 59000 LILLE	
SIRET 47899721600054			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Expl. Fonds de commerce téléphonie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	563 052	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné	Identité du déclarant
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 13/05/2022 Lieu : LILLE
	Qualité : Président
	Nom du signataire : M BARBIER Frédéric

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2022)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	870 604	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	870 604		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		870 604	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :							
	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements					
1	2	3	4	5	6	7	8		
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)								
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %	à 15 %	à 19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 203 rue Pierre Mauroy 59000 LILLE		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 4 1 6 9 9 7 2 1 6 0 0 0 5 4		Néant *		
		Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 1		
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF: IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 347 600 179 000 1 168 600
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	28 232 28 232
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	1 639 081 921 417 717 665
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH	BI	86 222 86 222
	TOTAL (II) BJ		BK	1 128 649 1 972 487
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	993 982 36 349 957 633
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	23 247 23 247
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1 454 467 1 454 467
		Autres créances (3) BZ	CA	574 906 574 906
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	16 120 16 120
DIVERS	Disponibilités CF	CG	1 423 422 1 423 422	
	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	76 348 76 348	
	TOTAL (III) CJ	CK	36 349 4 526 143	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
		Primes de remboursement des obligations (V) CM		
Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	1 164 998 6 498 630	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 563 000 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks : Créances :		

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		SAS DETOWIN		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000)			DA	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	579 991	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	527 300	
	Subventions d'investissement			DJ	127 581	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 334 878	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	11 500	
	TOTAL (III)			DR	11 500	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 148 117	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 908	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 422 814	
	Dettes fiscales et sociales			DY	573 535	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	3 878	
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	4 152 252		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 498 630		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	399 503
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN		Exercice N				Néant ☐	*
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	7 378 632	FB		FC	7 378 632
	biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services*	FG	1 766 241	FH		FI	1 766 241
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	9 144 873	FK		FL	9 144 873
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	114 375
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	130 642
	Autres produits (1) (11)					FQ	723
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	9 390 613
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 881 583
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(53 625)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 247 709
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	43 224
	Salaires et traitements*					FY	1 046 943
	Charges sociales (10)					FZ	326 240
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*				GA	199 244
		- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	36 349
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	11 500
	Autres charges (12)					GE	7 531
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 746 697
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	643 916
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	125
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 525
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 087
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	7 087
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 563)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	638 353

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2022

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	298
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	38 401
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	38 699
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	537
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	537
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	38 162
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	149 209
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 430 837
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 903 533
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	527 306
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	48
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	76 820
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
	facultatifs A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
pénalités et amendes fiscales		17	
charges except. S/opérations de gestion		520	
produits except. S/opérations de gestion			250
quote part subventions d'investissement			38 401
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
produits except. S/ exercices antérieurs			48

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN Néant ☐ *										
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		2		
								3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 375 832	KE		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	874 528	KW	317 392	
		Matériel de transport *				KY	29 544	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	519 425	LC	106 006	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		
	Avances et acomptes					LK		LL		
	TOTAL III				LN	1 423 496	LO	423 397		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		
		Autres participations				8U		8V		
Autres titres immobilisés				JP		IR				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	85 727	IU	908			
TOTAL IV				LQ	85 727	LR	908			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 865 055	ØH	424 305			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultats d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1 375 832	
CORPORELLES	Terrains			IP		IX		IY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	176 390	MN	1 015 829
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	29 544
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	31 721	MT	593 709
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III		IY		NG	207 811	NH	1 639 081	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	413	2F	86 222	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	413	NK	86 222	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	208 225	ØL	3 101 136	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2022

Exercice N clos le 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SAS DETOWIN

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		SAS DETOWIN				Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	28 232	PF		PG		PH	28 232
TOTAL I		RK	28 232	RM		RN		RO	28 232
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	541 933	QE	133 514	QF	176 090	QG	499 356
	Matériel de transport	QH	29 544	QI		QJ		QK	29 544
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	358 508	QM	65 730	QN	31 721	QO	392 517
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	929 985	QV	199 244	QW	207 811	QX	921 417
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	958 217	ØP	199 244	ØQ	207 811	ØR	949 649
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations					SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (I)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	UK
	- financières	UG			
	- exceptionnelles	UJ			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIK										Néant ☐			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières		UT	86 222	UV		UW	86 222					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA										
	Autres créances clients		UX	1 454 467		1 454 467							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*) UO		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	197 628		197 628							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	89 115		89 115							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	22 776		22 776							
		Divers	VP										
	Groupe et associés (2)		VC	4 682		4 682							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	260 704		260 704							
	Charges constatées d'avance		VS	76 348		76 348							
	TOTAUX			VT	2 191 943	VU	2 105 721	VV	86 222				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 148 117	399 503	748 614							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	3 908		3 908							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2 422 814	2 422 814								
Personnel et comptes rattachés			8C	195 786	195 786								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	96 933	96 433								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	182 441	182 441								
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	98 375	98 375								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	3 878	3 878								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			7L										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	4 152 252	VZ	3 399 730	752 522						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	370 095	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	307 215	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : SAS L'ETOWIN		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	527 306		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	895			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	895			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WJ	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	17			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	149 209		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WI	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
à long terme		- imposées aux taux de 0 %				ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MR			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I							WR	677 427		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
			- imposées au taux de 0 %				WH			
			- imposées au taux de 19 %				WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice ou la contribution*	Entreprises nouvelles (Réponse d'investissement en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies	I2	Autres entreprises innovantes (art. 44 septies A)	I5		XF	
		Sociétés innovantes immobilières exonérées (art. 208C)	K3	Zone de revitalisation de la défense (art. 44 octies)	PA					
		ZEU-TFE (art. 44 octies A)	ØV	Zone franche d'activité innovante (art. 44 quater decies)	XC					
Basin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 quinquies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			XG	114 375	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Crédit dérogatoire par le report en arrière de déficit		ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YI								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XII	114 375
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	563 052		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XI.	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	563 052	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN

[illegible]

Détail du poste "Déductions diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SAS DE TOWIN

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	139 428
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert).

Désignation de l'entreprise SAS DETOWN										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	16 790			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	889 394		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	870 604				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	889 394		Report à nouveau	ZG					
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	889 394		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7		YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	(936)		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	476 612	XQ	476 612		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	16 406		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	512 327		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	243 300		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 247 709		
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	16 746	
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z	26 478	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	43 224	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	1 109 825		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 546 414		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							ØB	1 915 038		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1,17 %		
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①	②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1 études et t 28052009	7 066		7 066			
	2 études et t 27012009	1 506		1 506			
	3 études et t 10072009	3 514		3 514			
	4 travaux non 21072009	26 800		26 800			
	5 travaux pei 19072009	5 683		5 683			
	6 electricite 10072009	28 297		28 297			
	7 electricite 27052009	7 000		7 000			
	8 electricite 15072009	7 037		7 037			
	9 electricite 29052009	14 000		14 000			
	10 agencement 01072015	75 188		75 188			
	11 ordinateur 09042008	922		922			
	12 imprimante 28042005	736		736			
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩	19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexée)*					
CADRE A : plus-values et moins-values imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI. CADRE B : plus-values et moins-values imposables au taux de 15% ou 12,8% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI. CADRE C : plus-values et moins-values imposables au taux de 0% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.							

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acq. des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	douchette 19092005	290		290			
	imprimante ticket 190920	480		480			
	modem 19092005	380		380			
	imprimante 01062009	483		483			
	imprimante epson 31072009	431		431			
	mat info 07072009	1 038		1 038			
	photocopieur 09072009	990		990			
	fax 09072009	209		209			
	meuble iphone 13052009	950		950			
	console 01072015	24 812		24 812			
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
I - Immobilisations *	Prix de vente * ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	

N° 2059-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant	☐
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
	N-8						
N-9							
TOTAL 2							
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)							
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL							

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)❸	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)❹	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❹ - ❷ + ❸ - ❹ - ❺
		À 19 % ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS DETOWIN</u>		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS RETOWIN		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	44	
dont apprentis	YF	10	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	9 144 873	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	9 144 873	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OII	723	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OF		
Subventions d'exploitation reçues	OF	114 375	
Variation positive des stocks	OD	53 625	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	70 475	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI		
TOTAL 2	OM	239 198	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	5 923 587	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	790 212	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	7 531	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	6 721 330	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 662 741
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 662 741	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

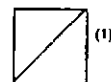
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 4 7 8 9 9 7 2 1 6 0 0 0 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS DETOWIN

ADRESSE (voie) 203 rue Pierre Mauroy

CODE POSTAL 59000 VILLE LILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SABA INVEST
N° SIREN (si société établie en France) 6 2 5 2 4 6 0 3 6 % de détention 100 Nb de parts ou actions 100000
Adresse : N° 203 Voie RUE PIERRE MAUROY
Code Postal 59000 Commune LILLE Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

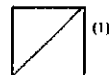
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 4 7 8 9 9 7 2 1 6 0 0 0 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS DETOWIN

ADRESSE (voie) 203 rue Pierre Mauroy

CODE POSTAL 59000

VILLE LILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5

Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe des comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 498 630 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 527 306 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code du commerce et du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat et les frais accessoires tels que les frais de transport et autres coûts directement attribuables au coût d'achat. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer le coût d'achat. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum, une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage des fonds commerciaux est inférieure à sa valeur nette comptable.

FB

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Crise sanitaire liée à la COVID 19

L'épidémie de COVID 19 a continué à affecter l'activité de la société en 2021

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

Elle a été contrainte de fermer 2 points de vente du 1^{er} Février au 18 Mai 2021 et 3 autres à compter du 8 Mars au 18 Mai 2021.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle.
- Sollicitation du fonds de solidarité pour un montant de 114 375 €

Eu égard à ces mesures, à la date d'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Les principaux impacts sur les comptes clos le 31 Décembre 2021 sont donc les suivants :

-activité affectée, matérialisée par la baisse du chiffre d'affaires,

-recours au chômage partiel, comme précisé ci-dessus.

- intégration dans les comptes d'une subvention au titre du fonds de solidarité en rapport avec la baisse d'activité du mois d'Avril 2021 consécutive aux fermetures de points de vente et en comparaison avec le CA de référence

FB

EVENEMENTS POST-CLOTURE

NEANT

NOTES SUR LE BILAN ACTIF*Fonds commercial (hors droit au bail) = 784 600 €*

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	784 600	179 000	605 600	
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport				
TOTAL	784 600	179 000	605 600	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 101 136 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 375 832			1 375 832
Immobilisations corporelles	1 423 496	423 397	207 811	1 639 082
Immobilisations financières	85 727	908	413	86 222
TOTAL	2 885 055	424 305	208 224	3 101 136

Amortissements et provisions d'actif = 949 649 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 232			28 232
Immobilisations corporelles	929 985	199 244	207 811	921 417
Immobilisations financières				
TOTAL	958 217	199 244	207 811	949 649

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Droit au bail	563 000	0	563 000	Non amort.
Fonds commercial	784 600	0	784 600	Non amort.
Autres immobilisations incorporelles	28 232	28 232	0	1 ans
Agencements siège	48 806	42 715	6 091	5 ans
Agencements Aire / Lys	122 154	39 480	82 674	De 3 à 5 ans
Agencements Hazebrouck	111 701	33 829	77 872	De 3 à 5 ans
Agencements Abbeville	176 912	35 280	141 632	5 ans
Agencements Abbeville CCO	15 000	3 780	11 220	5 ans
Agencements Amiens	174 118	171 565	2 553	5 ans
Agencements Auchy	104 555	60 123	44 432	5 ans
Agencements Armentières	127 520	91 861	35 659	5 ans
Agencements Saint Omer	135 063	20 725	114 338	5 ans
Matériel de transport	29 543	29 543	0	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	53 492	50 883	2 609	3 ans
Mat info et bureau Aire	4 926	3 438	1 488	3/5 ans
Mat info et bureau Hazebrouck	4 156	3 031	1 125	3 ans
Mat info et bureau abbeville	6 449	5 518	931	3 ans
Mat info et bureau Abb.2	1 007	1 007		3 ans
Mat info et bureau Amiens	7 935	7 007	928	3 ans
Mat info et bureau Auchy	11 613	10 255	1 358	3 ans
Mat info et bureau Armentières	7 712	6 317	1 395	3 ans
Mat info et bureau St Omer	3 208	2 844	364	3 ans
Mobilier siège	80 833	77 519	3 314	5 ans
Mobilier Aire	45 167	15 986	29 181	3/5ans
Mobilier Hazebrouck	41 768	15 086	26 682	3/5ans
Mobilier Abbeville	109 468	60 719	48 749	3/5ans
Mobilier Abbeville cco	1 900	769	1 131	5 ans
Mobilier Amiens	33 830	33 830	0	5 ans
Mobilier Auchy	55 744	32 064	23 680	5 ans
Mobilier Armentières	76 795	60 570	16 225	5 ans
Mobilier Saint Omer	47 706	5 674	42 032	5 ans
Immo en cours Agencement				
Immo en cours Mobilier				
TOTAL	3 014 913	949 650	2 065 263	

Etat des créances = 2 215 190 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	86 222		86 222
Actif circulant et charges d'avance	2 128 968	2 128 968	
TOTAL	2 215 190	2 128 968	86 222

Provisions pour dépréciation = 36 349 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stock et en cours Comptes de tiers Comptes financiers	41 422	36 349	41 422		36 349
TOTAL	41 422	36 349	41 422		36 349

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 241 382 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 214 257
Autres créances	27 125
Disponibilités	
TOTAL	1 241 382

Charges constatées d'avance = 76 348 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100 000	10.00	1 000 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<i>Titres en fin d'exercice</i>	<i>100 000</i>	<i>10.00</i>	<i>1 000 000</i>

Etat des dettes = 4 152 252 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 148 117	399 503	748 614	
Dettes financières diverses	3 908		3 908	
Fournisseurs	2 422 814	2 422 814		
Dettes fiscales et sociales	573 535	573 535		
Avances et acomptes				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 878	3 878		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 152 252	3 399 730	752 522	

Charges à payer par postes du bilan = 353 552 €

Charges à payer	Montant
Emprunt et dettes étab. crédit	
Emprunt et dettes financières div	
Fournisseurs	111 878
Dettes fiscales et sociales	237 876
Autres dettes	3 798
TOTAL	353 552

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 9 144 873 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	7 378 632	80.68 %
Prestations de services	1 766 241	19.32 %
TOTAL	9 144 873	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 149 209 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	643 916	142 019	501 897
Résultat financier	- 5 563	- 1 227	- 4 336
Résultat exceptionnel	38 162	8 417	29 745
Participation des salariés			
TOTAL	676 515	149 209	527 306

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	28	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	10	
TOTAL	44	0

*Autres informations complémentaires*Engagement en matière de pensions et retraites :

Les engagements calculés en matière de retraite au 31/12/2021 s'élèvent à 88 865 € en tenant compte d'un taux d'actualisation de 1.46 % brut (taux de produits financiers sur le fonds), d'un coefficient de turn over selon l'âge et d'un départ à la retraite à 63 ans. La société a souscrit un contrat IFC et la valeur nette des fonds versés ressort à 18 363 € au 31/12/2021.

Nantissements sur fonds de commerce :

Prêts	000204099 04 CIC	000204099 03 CIC	08690686 BPN	08704970 BPN	08723009 BPN	08722337 BPN	08720302
Objet du prêt	FDC Longuenesse	FDC Abbeville CV	FDC Armentières	FDC Auchy	FDC Aire s/lys	FDC Hazebrouck	PGE
Montant emprunté	150 k€	212 k€	130 k€	125 k€	150 k€	150 k€	650 k€
Encours au 31/12/2021	132 k€	191 k€	45 k€	66 k€	103 k€	103 k€	507 k€
GARANTIE							
Nantissement	150 K€	212 k€	130 k€	125 k€	150 k€	150 k€	
Garantie OSEO/BPI			40 %	40 %	40 %	40 %	
Délégation assurance							
Caution personnelle							

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices :

Produits à recevoir = 1 241 382 €

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Factures à établir (41810000)	1 214 257
TOTAL	1 214 257

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rabais, remises, ristournes et autres avoirs non reçus (40980000)	4 157
Etat, produits à recevoir (44870000)	22 776
Autres produits à recevoir (4687000)	192
TOTAL	27 125

Charges constatées d'avance = 76 348 €

Charges constatées d'avance	Montant
cca (48600000)	29 280
cca location immobilière (48661320)	25 993
cca charges locatives (48661400)	3 650
cca maintenance (48661500)	9 627
cca assurances (48661600)	7 798
TOTAL	76 348

Charges à payer = 353 552 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues (40800000)	111 878
TOTAL	111 878

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer (42820000)	102 954
Provision charges sociales sur congés à payer (438200000)	34 744
Autres charges sociales à payer (428600000)	0
Dettes provisionnées prime salariés (428210000)	3 000
Provision ch soc sur primes (43861000)	1 200
Ch. fiscales sur congés à payer (44820000)	1 730
Autres charges à payer, Etat (44860000)	94 248
TOTAL	237 876

Autres dettes	Montant
Charges à payer (468600)	3 798
TOTAL	3 798

DETOWIN SAS

Société par Actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros

Siège social : 203, Rue Pierre Mauroy - 59000 LILLE

RCS LILLE : 478 997 216

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2022

Procès-verbal des décisions

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 28 Juin à 14 heures, Monsieur Frédéric BARBIER, président de la SAS SABA INVEST, associée unique de DETOWIN SAS, Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 000 Euros

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Le président constate que Monsieur Ludovic Tiberghien, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Frédéric BARBIER, président de la SABA INVEST, associé unique de la société DETOWIN, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2021, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés conformément aux dispositions légales et statutaires à l'associé unique.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des Conventions visées à l'article L.227-10 du Code du Commerce

1^{er} Décision

- L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

FB

2^{ème} Décision

- L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021 qui s'élève à 527 306,27 Euros de la manière suivante :

➤ Dividendes 527 306,27 Euros

L'associé unique décide que les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende Distribué	
31/12/2020	870 604.04	Non éligible à l'abattement de 40%
31/12/2019	728 074.17	Non éligible à l'abattement de 40%
31/12/2018	398 096.54	Non éligible à l'abattement de 40%

3^{ème} Décision

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du code du commerce, l'associé unique approuve l'absence de nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice et les conventions antérieures poursuivies :

Conventions antérieures :

Prestations de services

- Société concernée : la SAS SABA INVEST, associée dont la présidence est assurée par Monsieur Frédéric BARBIER
- Nature et objet : La société SABA INVEST refacture à la société DETOWIN la prestation de Monsieur BARBIER pour ses fonctions de président de la SAS DETOWIN.
- Modalités : Le montant facturé au titre de l'année 2021 s'élève à 236 275 Euros HT, établi conformément à la convention de prestation entre les deux sociétés.

Prestations de services

- Société concernée : la SA SABA INVEST, associé dont la présidence est assurée par Monsieur Frédéric BARBIER
- Nature et objet : La société SABA INVEST refacture à la société DETOWIN des prestations couvrant les domaines comptables, ressources humaines, Informatique.

FD

Ces frais de gestion, dans le détail, comprennent :

- .une quote-part des salaires administratifs payés par la SAS SABA INVEST.
- .une quote-part des facturations à la SAS SABA INVEST relatives à des prestations de service informatique et de conseil .
- .une quote-part du loyer du siège social de la société, acquitté par la SAS SABA INVEST.

- Modalités : Le montant facturé au titre de l'année 2021 s'élève à 303 219 Euros HT, établi conformément à la convention de prestation entre les deux sociétés.

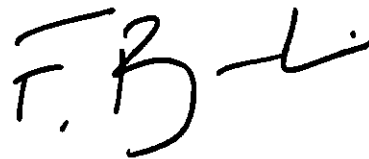
Comptes courants d'associés

- Personne concernée : Monsieur Frédéric BARBIER, président associé de la SAS DETOWIN
- Conditions : Monsieur Frédéric BARBIER ne dispose plus de compte courant dans la société à la clôture de l'exercice 2021.

4^{me} Décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

SABA INVEST
Le Président, Frédéric BARBIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Barbiere' with a stylized flourish at the end.

DETOWIN SAS

Société par Actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros

Siège social : 203, Rue Pierre Mauroy - 59000 LILLE

RCS LILLE : 478 997 216

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Monsieur Frédéric BARBIER, président de la SAS SABA INVEST, elle-même associée unique de la société DETOWIN, a conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code du Commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les comptes clos au 31 Décembre 2021 sont joints au présent rapport. Nous vous rappelons que les convocations à la présente réunion ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de la société.

1 / ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au titre de cet exercice clos le 31 Décembre 2021, nous avons réalisé un chiffre d'affaire net de 9 144 873 Euros contre 10 868 549 Euros au titre de l'exercice précédent.

Il se décompose comme suit :

- Ventes de marchandises..... 7 378 632 Euros
- Production vendue services..... 1 766 241 Euros

Les produits d'exploitation se sont élevés à 9 390 613 Euros contre 10 907 504 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 8 746 697 Euros contre 9 694 738 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le tableau ci-après reprend les principales charges de la société comparées à celles du précédent exercice :

FB

	2021	2020	Variation
Achats de marchandises	5 881 583 Euros	6 575 206 Euros	-10.55 %
Variation de stock (marchandises)	- 53 625 Euros	120 324 Euros	-144.57 %
Autres achats et charges externes	1 247 709 Euros	1 287 955 Euros	-3.12%
Impôts, taxes et versements assimilés	43 224 Euros	53 566 Euros	- 19.31 %
Salaire et traitements	1 046 943 Euros	1 079 442 Euros	-3.01%
Charges sociales	326 240 Euros	361 236 Euros	-9.69 %
Dotations aux amortissements sur immobilisations	199 244 Euros	129 708 Euros	+53.61 %
Dotations aux provisions	47 849 Euros	53 822 Euros	-11.1%

Le résultat d'exploitation présente un solde bénéficiaire de 643 916 Euros contre 1 212 765 Euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges financières de l'exercice se sont élevées à 7 087 Euros contre à 4 580 Euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits financiers de l'exercice se sont élevés à 1 525 Euros contre 175 Euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier est déficitaire et ressort à – 5 563 Euros.

Le résultat courant avant impôts ressort à 638 353 Euros contre 1 208 360 Euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ce résultat, d'un résultat exceptionnel de 38 162 Euros et d'un impôt sur les sociétés de 149 209 Euros, l'exercice clos le 31 Décembre 2021 se solde par un bénéfice de 527 306,27 Euros contre 889 394,40 Euros au titre de l'exercice précédent.

FB

Au 31 Décembre 2021, le total du bilan de la société s'élevait à 6 498 630 Euros contre 6 563 695 Euros au titre de l'exercice précédent

Au cours de cet exercice, l'effectif moyen du personnel s'est élevé à 34 salariés contre 36 au titre de l'exercice précédent.

II Situation et évolution de la société au cours de l'exercice écoulé

2.1 Informations sur les établissements

La société DETOWIN SAS a pour objet à titre principal le négoce en gros comme au détail de produits de téléphonie, abonnements, matériels et accessoires s'y rapportant.

Elle exploite huit établissements :

- Le 1er à HAZEBROUCK (59190) – La Creule - Centre Commercial CARREFOUR ;
- le 2nd à AIRE SUR LA LYS (62120) – Avenue de l'Europe – Centre Commercial CARREFOUR ;
- le 3^{ème} à ABBEVILLE (80100) – 28, rue des Lingers
- Le 4^{ème} à DURY (80480) – Centre Commercial AUCHAN – DURY – AMIENS SUD ;
- Le 5^{ème} à AUCHY LES MINES (62138) – Centre Commercial Carrefour – Avenue Nelson MANDELA ;
- Le 6^{ème} à ARMENTIERES (59280) – 27, rue de Dunkerque
- Le 7^{ème} à LONGUENESSE (62219) – Centre Commercial AUCHAN - Rives de l'Aa
- Le 8^{ème} à ABBEVILLE (80100), Centre commercial Géant Hyper U – Avenue Vincent Auriol

2.2 – Evolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons que durant cet exercice, face à la recrudescence de l'épidémie de covid-19, l'état d'urgence sanitaire a été de nouveau prorogé par la loi n°2021-160 du 15 Février 2021 pour prendre fin au 1^{er} Juin 2021. Néanmoins, l'Etat a instauré l'obligation de présenter un « pass sanitaire » pour accéder à certains lieux publics et la loi n°2021-689 du 31 Mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire a mis en place un régime transitoire du 2 Juin 2021 au 30 Septembre 2021. Ce régime a été prorogé jusqu'au 15 Novembre 2021 par la loi n°2021-1040 du 4 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, permettant au Gouvernement de prendre les mesures adéquates si la situation sanitaire le nécessite, puis jusqu'au 31 Juillet 2022 par la loi n°2021-1465 du 10 Novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Cette crise sanitaire, déclarée en début d'année 2020, et qui a donné lieu à la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020, prorogé la première fois par la loi n°2020-546 du 11 Mai 2020, puis par la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 a impacté l'activité de la société de façon un peu plus importante durant cet exercice 2021 par rapport à l'exercice précédent.

FB

La société a été contrainte de fermer 2 points de vente du 1^{er} Février au 18 Mai 2021 et 3 autres à compter du 8 Mars au 18 Mai 2021.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle,
- Sollicitation du fonds de solidarité

2.3 – Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-6 du Code du Commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31/12/2020 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

ART D 441 L 1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

ART D 441 L 2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT

	0 jour	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 91 j	Total (1 jour ou +)	0 jour	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j	Total (1 j ou +)
Nbe factures concernées	13	41	30	0	4	75	2	1	4	3	3	11
Mtt total des factures concernées	128 442	- 7 412	-13 241	0	440	- 20 213	5 522	5 828	66 270	59 657	52 428	185 183
Pourcentage du mtt total des achats TTC de l'exercice	1.50%	-0.09%	-0.15%	0.00%	0.00 %	-0.24%						
Pourcentage du CA TTC de l'exercice							0.05%	0.06%	0.60%	0.54 %	0.48 %	1.69%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisés

Nbe de factures exclues	0	0
Mtt total	0	0

Délais de paiement de références utilisés

Délais contractuels	Délais contractuels
---------------------	---------------------

2.4 – Situation prévisible et perspective d'avenir

D'une manière générale, pour l'exercice 2022, la société poursuit sa politique d'expansion et de développement.

Les nombreux investissements réalisés permettent de fidéliser une clientèle déjà importante et ainsi dégager des résultats économiques en hausse.

FB

2.5 – Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2021, date de clôture de l'exercice, il est à noter que la loi n°2022-46 du 22 Janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique a transformé le « pass sanitaire » mis en place par l'Etat en « pass vaccinal ». Puis, en raison de l'amélioration de la situation sanitaire face à l'épidémie de covid-19, ce « pass vaccinal » a été suspendu par l'Etat à compter du 14 Mars 2022 excepté dans les transports collectifs et les établissements de santé.

2.6 – Activité de la société en matière de recherche et de développement

La société n'a entrepris aucune opération particulière dans ce domaine au cours de l'exercice écoulé.

III – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous soumettons à votre approbation, les comptes annuels clos le 31 Décembre 2021 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 527 306,27 Euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 527 306,27 Euros de la manière suivante :

➤ Dividendes..... 527 306,27 Euros

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter de la décision de l'associé unique.

IV - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende Distribué	
31/12/2020	870 604.04	Non éligible à l'abattement de 40%
31/12/2019	728 074.17	Non éligible à l'abattement de 40%
31/12/2018	398 096.54	Non éligible à l'abattement de 40%

V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient ni filiale, ni participation.

FR

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

VII- INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code du commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 du Code du commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des associés possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

La société SABA INVEST SAS dont le siège social est situé 203 rue Pierre Mauroy – 59000 LILLE détient 100 000 actions sur les 100 000 composant le capital social, ce qui représente en pourcentage, 100 % dudit capital auxquelles sont attachées 100 000 voix sur les 100 000 existantes. Aucun changement n'est donc intervenu au cours de l'exercice.

VIII- MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES CONSENTIS

Conformément aux dispositions de l'article L511-6 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous précisons qu'au 31 décembre 2021, notre société n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

IX – SITUATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire ou suppléant est arrivé à échéance.

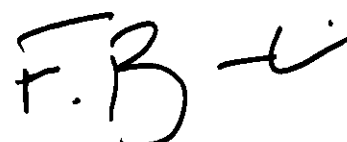
X – CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L227-10 du code du commerce et des statuts, il convient de rappeler les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice et les conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote et qui correspondent aux propositions ci-dessus.

Monsieur Frédéric BARBIER,
Président

Handwritten signature of Frédéric Barbier, consisting of the initials 'F.B.' followed by a stylized flourish.

DETOWIN SAS

Société par Actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros

Siège social : 203, Rue Pierre Mauroy - 59000 LILLE

RCS LILLE : 478 997 216

EXTRAIT DE LA DECISION ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES DU 28 JUN 2022

TEXTE DES RESOLUTIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

1° PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

➤ Bénéfice net comptable..... 527 306,27 Euros

A AFFECTER COMME SUIV :

➤ Dividendes..... 527 306,27 Euros

2° RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE ET ADOPTEE

- L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021 de la manière suivante :

➤ Dividendes 527 306,27 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende Distribué	
31/12/2020	870 604.04	Non éligible à l'abattement de 40%
31/12/2019	728 074.17	Non éligible à l'abattement de 40%
31/12/2018	398 096.54	Non éligible à l'abattement de 40%

Monsieur Frédéric BARBIER

F. Barbier

VALOXY AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

81 Rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE

INSCRITE PRES LA COUR D'APPEL DE DOUAI

S A S au capital de 7 500 €

RCS 831 282 595 Lille Métropole

SAS Detowin

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
SAS Detowin
203 rue Pierre Mauroy
59000 Lille
Ce rapport contient 18 pages

SAS Detowin

Capital social : 1 000 000 Euros

203 rue Pierre Mauroy

59000 Lille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2021**

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Detowin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à

distance. ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine
Le 13 juin 2022

Valoxy Audit

Ludovic Tiberghien
Associé

Bilan Actif

Période du 01/01/21 au 31/12/21

SAS DETOWIN

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	1 347 600	179 000	1 168 600	1 168 600
Autres immobilisations incorporelles	28 232	28 232		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 375 832	207 232	1 168 600	1 168 600
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	1 639 081	921 417	717 665	493 511
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 639 081	921 417	717 665	493 511
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	86 222		86 222	85 727
TOTAL immobilisations financières :	86 222		86 222	85 727
ACTIF IMMOBILISÉ	3 101 136	1 128 649	1 972 487	1 747 838
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	993 982	36 349	957 633	898 935
TOTAL stocks et en-cours :	993 982	36 349	957 633	898 935
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	23 247		23 247	24 192
Créances clients et comptes rattachés	1 454 467		1 454 467	1 487 599
Autres créances	574 906		574 906	363 763
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 052 619		2 052 619	1 875 554
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	16 120		16 120	216 120
Disponibilités	1 423 422		1 423 422	1 672 805
Charges constatées d'avance	76 348		76 348	152 443
TOTAL disponibilités et divers :	1 515 890		1 515 890	2 041 368
ACTIF CIRCULANT	4 562 491	36 349	4 526 143	4 815 857
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

TOTAL GÉNÉRAL

7 663 627

1 164 998

6 498 630

6 563 695

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 39 33 48

RCS Lille 831 282 595

Page 2

Bilan Passif

Période du 01/01/21 au 31/12/21

SAS DETOWIN

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		100 000	81 210
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			579 991	579 991
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			527 306	889 394
TOTAL situation nette :			2 207 297	2 550 595
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			127 581	90 168
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
CAPITAUX PROPRES			2 334 878	2 640 763
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			11 500	12 400
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			11 500	12 400
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 148 117	1 085 235
Emprunts et dettes financières divers			3 908	1 367
TOTAL dettes financières :			1 152 025	1 086 601
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 422 814	2 225 966
Dettes fiscales et sociales			573 535	597 433
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			3 878	532
TOTAL dettes diverses :			3 000 227	2 823 931
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
DETTES			4 152 252	3 910 532
Ecart de conversion passif				
TOTAL GÉNÉRAL			6 498 630	6 563 695

Compte de Résultat (Première Partie)

SAS DETOWIN

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises	7 378 632		7 378 632	8 632 306
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 766 241		1 766 241	2 236 243
Chiffres d'affaires nets	9 144 873		9 144 873	10 868 549
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			114 375	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			130 642	38 870
Autres produits			723	85
PRODUITS D'EXPLOITATION			9 390 613	10 907 504
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			5 881 583	6 575 206
Variation de stock de marchandises			(53 625)	120 324
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 247 709	1 287 955
TOTAL charges externes :			7 075 667	7 983 485
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			43 224	53 566
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 046 943	1 079 442
Charges sociales			326 240	361 236
TOTAL charges de personnel :			1 373 184	1 440 678
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			199 244	129 709
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			36 349	41 422
Dotations aux provisions pour risques et charges			11 500	12 400
TOTAL dotations d'exploitation :			247 092	183 531
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			7 531	33 477
CHARGES D'EXPLOITATION			8 746 697	9 694 738
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			643 916	1 212 765

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 831 282 535

Page 5

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SAS DETOWIN

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	643 916	1 212 765
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	125	175
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 400	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 525	175
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 087	4 581
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	7 087	4 581
RÉSULTAT FINANCIER	(5 563)	(4 406)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	638 353	1 208 360
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	298	1 732
Produits exceptionnels sur opérations en capital	38 401	27 800
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	38 699	29 532
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	537	1 660
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	537	1 660
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	38 162	27 873
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	149 209	346 838
TOTAL DES PRODUITS	9 430 837	10 937 211
TOTAL DES CHARGES	8 903 530	10 047 817
BÉNÉFICE OU PERTE	527 306	889 394

Annexe des comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 498 630 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 527 306 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code du commerce et du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat et les frais accessoires tels que les frais de transport et autres coûts directement attribuables au coût d'achat. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer le coût d'achat. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum, une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage des fonds commerciaux est inférieure à sa valeur nette comptable.

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 831 282 595

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Crise sanitaire liée à la COVID 19

L'épidémie de COVID 19 a continué à affecter l'activité de la société en 2021

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

Elle a été contrainte de fermer 2 points de vente du 1^{er} Février au 18 Mai 2021 et 3 autres à compter du 8 Mars au 18 Mai 2021.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle.
- Sollicitation du fonds de solidarité pour un montant de 114 375 €

Eu égard à ces mesures, à la date d'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Les principaux impacts sur les comptes clos le 31 Décembre 2021 sont donc les suivants :

-activité affectée, matérialisée par la baisse du chiffre d'affaires,

-recours au chômage partiel, comme précisé ci-dessus.

- intégration dans les comptes d'une subvention au titre du fonds de solidarité en rapport avec la baisse d'activité du mois d'Avril 2021 consécutive aux fermetures de points de vente et en comparaison avec le CA de référence

VERMOREL AUDIT

Commissariat aux Comptes

25, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tel : 03 20 31 65 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 891 282 595

EVENEMENTS POST-CLOTURE

NEANT

NOTES SUR LE BILAN ACTIF*Fonds commercial (hors droit au bail) = 784 600 €*

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	784 600	179 000	605 600	
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport				
TOTAL	784 600	179 000	605 600	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 101 136 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 375 832			1 375 832
Immobilisations corporelles	1 423 496	423 397	207 811	1 639 082
Immobilisations financières	85 727	908	413	86 222
TOTAL	2 885 055	424 305	208 224	3 101 136

Amortissements et provisions d'actif = 949 649 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 232			28 232
Immobilisations corporelles	929 985	199 244	207 811	921 417
Immobilisations financières				
TOTAL	958 217	199 244	207 811	949 649

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelet

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 831 252 535

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Droit au bail	563 000	0	563 000	Non amort.
Fonds commercial	784 600	0	784 600	Non amort.
Autres immobilisations incorporelles	28 232	28 232	0	1 ans
Agencements siège	48 806	42 715	6 091	5 ans
Agencements Aire /Lys	122 154	39 480	82 674	De 3 à 5 ans
Agencements Hazebrouck	111 701	33 829	77 872	De 3 à 5 ans
Agencements Abbeville	176 912	35 280	141 632	5 ans
Agencements Abbeville CCO	15 000	3 780	11 220	5 ans
Agencements Amiens	174 118	171 565	2 553	5 ans
Agencements Auchy	104 555	60 123	44 432	5 ans
Agencements Armentières	127 520	91 861	35 659	5 ans
Agencements Saint Omer	135 063	20 725	114 338	5 ans
Matériel de transport	29 543	29 543	0	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	53 492	50 883	2 609	3 ans
Mat info et bureau Aire	4 926	3 438	1 488	3/5 ans
Mat info et bureau Hazebrouck	4 156	3 031	1 125	3 ans
Mat info et bureau abbeville	6 449	5 518	931	3 ans
Mat info et bureau Abb.2	1 007	1 007		3 ans
Mat info et bureau Amiens	7 935	7 007	928	3 ans
Mat info et bureau Auchy	11 613	10 255	1 358	3 ans
Mat info et bureau Armentières	7 712	6 317	1 395	3 ans
Mat info et bureau St Omer	3 208	2 844	364	3 ans
Mobilier siège	80 833	77 519	3 314	5 ans
Mobilier Aire	45 167	15 986	29 181	3/5ans
Mobilier Hazebrouck	41 768	15 086	26 682	3/5ans
Mobilier Abbeville	109 468	60 719	48 749	3/5ans
Mobilier Abbeville cco	1 900	769	1 131	5 ans
Mobilier Amiens	33 830	33 830	0	5 ans
Mobilier Auchy	55 744	32 064	23 680	5 ans
Mobilier Armentières	76 795	60 570	16 225	5 ans
Mobilier Saint Omer	47 706	5 674	42 032	5 ans
Immo en cours Agencement				
Immo en cours Mobilier				
TOTAL	3 014 913	949 650	2 065 263	

Etat des créances = 2 215 190 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	86 222		86 222
Actif circulant et charges d'avance	2 128 968	2 128 968	
TOTAL	2 215 190	2 128 968	86 222

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 30 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 831 282 595

Provisions pour dépréciation = 36 349 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stock et en cours	41 422	36 349	41 422		36 349
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	41 422	36 349	41 422		36 349

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 241 382 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 214 257
Autres créances	27 125
Disponibilités	
TOTAL	1 241 382

Charges constatées d'avance = 76 348 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 69 90 77

RCS Lille 831 282 536

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100 000	10.00	1 000 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<i>Titres en fin d'exercice</i>	<i>100 000</i>	<i>10.00</i>	<i>1 000 000</i>

Etat des dettes = 4 152 252 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 148 117	399 503	748 614	
Dettes financières diverses	3 908		3 908	
Fournisseurs	2 422 814	2 422 814		
Dettes fiscales et sociales	573 535	573 535		
Avances et acomptes				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 878	3 878		
Produis constatés d'avance				
TOTAL	4 152 252	3 399 730	752 522	

Charges à payer par postes du bilan = 353 552 €

Charges à payer	Montant
Emprunt et dettes étab. crédit	
Emprunt et dettes financières div	
Fournisseurs	111 878
Dettes fiscales et sociales	237 876
Autres dettes	3 798
TOTAL	353 552

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

BOF LILLE 031 388 535

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 9 144 873 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	7 378 632	80.68 %
Prestations de services	1 766 241	19.32 %
TOTAL	9 144 873	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 149 209 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	643 916	142 019	501 897
Résultat financier	- 5 563	- 1 227	- 4 336
Résultat exceptionnel	38 162	8 417	29 745
Participation des salariés			
TOTAL	676 515	149 209	527 306

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	28	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	10	
TOTAL	44	0

VALOXY AUDI

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 831 282 595

Autres informations complémentaires**Engagement en matière de pensions et retraites :**

Les engagements calculés en matière de retraite au 31/12/2021 s'élèvent à 88 865 € en tenant compte d'un taux d'actualisation de 1.46% brut (taux de produits financiers sur le fonds), d'un coefficient de turn over selon l'âge et d'un départ à la retraite à 63 ans. La société a souscrit un contrat IFC et la valeur nette des fonds versés ressort à 18 363 € au 31/12/2021.

Nantissements sur fonds de commerce :

Prêts	000204099 04 CIC	000204099 03 CIC	08690686 BPN	08704970 BPN	08723009 BPN	08722337 BPN	08720302
Objet du prêt	FDC Longuene sse	FDC Abbeville CV	FDC Armenti ères	FDC Auchy	FDC Aire s/lys	FDC Hazebrouck	PGE
Montant emprunté	150 k€	212 k€	130 k€	125 k€	150 k€	150 k€	650 k€
Encours au 31/12/2021	132 k€	191 k€	45 k€	66 k€	103 k€	103 k€	507 k€
GARANTIE							
Nantissement	150 k€	212 k€	130 k€	125 k€	150 k€	150 k€	
Garantie OSEO/BPI			40 %	40 %	40 %	40 %	
Délégation assurance							
Caution personnelle							

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 63 86 47 - Fax : 03 20 63 92 21

NOS Line 831 292 595

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices :

Produits à recevoir = 1 241 382 €

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Factures à établir (41810000)	1 214 257
TOTAL	1 214 257

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rabais, remises, ristournes et autres avoirs non reçus (40980000)	4 157
Etat, produits à recevoir (44870000)	22 776
Autres produits à recevoir (4687000)	192
TOTAL	27 125

Charges constatées d'avance = 76 348 €

Charges constatées d'avance	Montant
cca (48600000)	29 280
cca location immobilière (48661320)	25 993
cca charges locatives (48661400)	3 650
cca maintenance (48661500)	9 627
cca assurances (48661600)	7 798
TOTAL	76 348

Charges à payer = 353 552 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues (40800000)	111 878
TOTAL	111 878

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelin

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 65 03 24

RCS Lille 831 282 536

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer (42820000)	102 954
Provision charges sociales sur congés à payer (438200000)	34 744
Autres charges sociales à payer (428600000)	0
Dettes provisionnées prime salariés (428210000)	3 000
Provision ch soc sur primes (43861000)	1 200
Ch. fiscales sur congés à payer (44820000)	1 730
Autres charges à payer, Etat (44860000)	94 248
TOTAL	237 876

Autres dettes	Montant
Charges à payer (468600)	3 798
TOTAL	3 798